

Dons pour les défenseurs de la patrie de la société populaire de Montagne-sur-Allier, qui fait aussi l'éloge du représentant Vernerey, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons pour les défenseurs de la patrie de la société populaire de Montagne-sur-Allier, qui fait aussi l'éloge du représentant Vernerey, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 339;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25685_t1_0339_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

méritée, et qu'avec de pareilles armes, on n'est jamais vaincu».

BERNADOU, MOTTET [et 32 signatures illisibles].

36

Les directeurs et employés de l'hôpital militaire de Val Libre-Saint-Cyr font hommage de la somme de 166 liv. 10 sous, qu'ils ont retranchée de leur nécessaire, pour subvenir aux frais de la guerre.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

37

Les citoyens et citoyennes Mauduit, domiciliés à Carathone, près Bernay, offrent en don patriotique un contrat de 50 liv. de rente viagère au denier dix.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (2).

38

La société populaire de Montagne-sur-Allier (3), district de Moulins, rend témoignage de la conduite républicaine que le représentant du peuple Vernerey a tenue dans ce département. Elle a fait déposer au district, pour ses frères d'armes 612 livres en assignats, 33 chemises, 2 paires de souliers et une paire de bas de laine : toutes les communes du canton ont contribué à ce don. Tous les citoyens s'occupent à la fabrication du salpêtre. Elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

39

La société populaire de Tarascon (5) annonce la levée de la récolte et les grandes ressources qu'elle offre à la nation.

Mention honorable et insertion au bulletin (6).

[Tarascon, 6 mess. II] (7).

« Citoyen représentant.

Nos craintes sur la récolte sont dissipées, dis à la Convention nationale que sans autre secours que les bras de nos concitoyens, leur activité infatigable a mis fin à la devalaison

(1) P.V., XL, 344. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(2) P.V., XL, 344. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(3) Ci-dev^t Chatel-de-Neuvre.

(4) P.V., XL, 344. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(5) Bouches-du-Rhône.

(6) P.V., XL, 345. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t); J. Perlet, n° 648; Débats, n° 655.

(7) C 309, pl. 1206, p. 29.

(sic) de nos bleds La terre nous à prodigué ses thrésors, l'être supreme veille sur les destinées du peuple français. La République peut compter comme l'année dernière sur de grandes ressources en bled dans nos cantons. Les cultivateurs du Canton de Saux nous ont fourni les secours qui dependoient d'eux, les tarasconais se sont distingués par leur constance à moissonner pendant les chaleurs excessives qui regnent depuis plusieurs jours, puissent ils faire les mêmes efforts pour se soutenir à la hauteur de la Révolution, regenerer les mœurs et placer à l'ordre du jour la terreur comme la justice et la probité. La Société populaire te prie de faire part de cette nouvelle à la Convention nationale. Vive la montagne».

[1 signature illisible (présid.)].

40

Le citoyen François, de la commune de Mezières, département de l'Indre, fait à la nation l'offrande du prix de la liquidation de son office de notaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

41

L'agent national du district de Sancerre annonce à la Convention que des biens d'émigré, estimés 49,690 liv. 10 sous, ont été vendus 111,822 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

42

La société populaire d'Abbeville écrit à la Convention que les usurpateurs de la ci-devant noblesse et les ci-devant privilégiés doivent restituer à la nation les vols qu'ils lui ont faits et qui sont plus ou moins considérables, suivant la valeur de leur fortune. Elle invite la Convention à peser cette observation et à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

[La société populaire d'Albine (sic) écrit : Les nobles ont été arrêtés dans notre commune par mesure de sûreté générale. Depuis ce tems, ils ne veulent plus être nobles. Il n'est point de subterfuges qu'ils n'employent pour se soustraire à leur détention. En effet, la plupart ont prouvé qu'ils n'étoient point nés dans la caste nobiliaire, et qu'ils n'avoient fait qu'usurper les titres et les privilèges injustes de la no-

(1) P.V., XL, 345. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).

(2) P.V., XL, 345. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t) et 21 mess. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XL, 345. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl^t).